

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 94 (1968)
Heft: 3

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



SOCIETE VAUDOISE DES INGENIEURS ET DES ARCHITECTES

No 1 / 1968

INFORMATIONS

CANDIDATURES

Les personnes suivantes ont demandé leur admission à la SIA :

MM. SUARD Jacques, architecte EPUL - année de diplôme 1966
Parrains : MM. J. Dumas, R. Willomet.

NIELSEN Hjalmar Gaston, ingénieur chimiste EPF - année de diplôme 1945
Parrains : MM. Prof D. Genton, Gérard Schwartz

COTISATIONS ARRIEREES 1967

Nous prions ceux de nos membres qui, malgré trois rappels, ne se seraient pas encore acquittés de leurs cotisations SVIA 1967 de bien vouloir le faire le plus rapidement possible, ceci afin de leur et de nous éviter les mesures juridiques.

Nous vous remercions à l'avance de votre compréhension.

CAISSE DE COMPENSATION (AVS - Caisse de compensation - perte de gain en cas de service militaire)

Nous avons le plaisir d'informer nos membres que notre comité va tout prochainement mettre à l'étude le problème de la création d'une telle caisse.

Nous ne manquerons pas d'informer nos membres dès que les travaux seront plus avancés, mais restons néanmoins dans l'attente de suggestions de la part des membres que cela intéresserait tout particulièrement.

ARRET DU TRIBUNAL FEDERAL SUR LE RECOURS CONTRE LA LOI SUR LA PROFESSION D'ARCHITECTE

Les membres qui désirent prendre connaissance de ce texte peuvent le trouver au secrétariat de notre section.

POSTES A REPOURVOIR

Nous informons par ailleurs nos membres que des postes d'attaché et d'adjoint d'attaché scientifique auprès de certaines de nos ambassades sont à repourvoir.

Pour tous renseignements, veuillez prendre contact avec notre secrétariat (tél. 021/ 25.10.25).

Seite / page

leer / vide /
blank